

Séance du mardi 12 Mars 2024

Délibération n° 2024-08

Nombre de membres :

En exercice : 19
Présents : 16
Pouvoirs : 2
Votants : 18

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mars 2024

Date d'affichage électronique de la convocation : 08 mars 2024

Secrétaire de Séance : Marylène CELLIER

Présents : Jean-Marc THIMONIER - Pascal DIDELET - Marylène CELLIER - Bertrand GAULÉ - Laurence PAGNON - Franck BAULAN - Odile BELIER COLLONGE - Nathalie ROUGEMONT - Serge FERRANDEZ – Yoann TRICAULT – Magalie NEVEU - Vincent BRUN - David OHANNESSIAN – Charlotte PIERRAT – Thomas RIGAUD - Julie SABY

Absent(s) représenté(s) :

Caroline VITAL a donné pouvoir à Vincent BRUN – Emmanuel VINCENT à Yoann TRICAULT

Absent (s):- Elisabeth SAGE

FINANCES – Affectation du résultat 2023 sur le budget primitif 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Compte de Gestion 2023,

Vu le Compte Administratif 2023,

En application de l'instruction budgétaire M57 des collectivités territoriales, il convient de procéder à l'affectation des résultats issus du Compte Administratif 2023, de la manière suivante :

affectation du résultat 2023

INVESTISSEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
Recettes 2023	1 184 438,03 €	
Dépenses 2023	1 935 140,43 €	
résultat année 2023 (X)	-750 702,40 €	
résultat année 2022 reporté (Y)	942 234,18 €	
résultat cumulé (a = X+Y)	191 531,78 €	à inscrire au 002 en recette d'investissement 2024
RAR recettes(b)	342 000,00 €	restes à réaliser recettes
RAR dépenses (c)	-562 623,68	restes à réaliser dépenses
Excédent de financement après RAR (a+b+c)	-29 091,90 €	

FONCTIONNEMENT	REALISE	COMMENTAIRES
recettes 2023	2 109 521,77 €	
dépenses 2023	1 793 636,74 €	
résultat de l'année 2023	315 885,03 €	
résultat 2022 reporté	488 872,54 €	
résultat cumulé	804 757,57 €	

AFFECTATION DU RESULTAT au BP 2024		
affectation obligatoire au compte 1068	29 091,90 €	l'affectation au 1068 est obligatoire pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement par prélèvement sur le résultat de fonctionnement (les RAR N-1 et éventuellement le déficit d'investissement)
reste en résultat de fonctionnement	775 665,67 €	à inscrire au 002 en recettes de fonctionnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, après un vote à main levée dont le résultat est le suivant :

Votants : 18 – suffrages exprimés : 18 - *Abstention* : 0 Pour : 18 – *Contre* : 0

- APPROUVE l'affectation des résultats 2023 sur le budget 2024 tels que présentés.

Le Maire
Jean-Marc THIMONIER



*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus
Ont signé au registre Le Maire et le secrétaire de séance
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.
Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Préfecture
et sa publication sur le site internet de la commune*